

Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

CARTE NATURA 2000 A MALEMORT

ÉTAIENT PRESENTS:

ALLASSAC: MR CHRISTOPHE BOULOUX

CUBLAC: MR PATRICK VIGNOT

LARCHE: MME SIMONE-FRANÇOISE DUSSERT ORGNAC SUR VEZERE: MR PHILIPPE BRAVARD

SAINT PANTALEON DE LARCHE: MME MARIE-PAULE TOURNADOUR

SAINT VIANCE: MR DANIEL SEGERAL, MME JOELLE FERAL

USSAC: MR RENE RONDEAU, RENE PLANADE

UZERCHE: MR JEAN-FRANÇOIS BUISSON, MR PHILIPPE NOUVET

VARETZ: MR AIME PONS

VIGEOIS: MME DANIELLE DUMONT, MME LAETITIA PEYRUSSIE

VOUTEZAC: MR JEAN-CLAUDE REYNAUD

SIAV:

M. JEAN-PIERRE BERNARDIE: PRESIDENT NATURA 2000 SIAV

M. MATHIAS ROUX: COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

MME CHANTAL VALADE: SECRETAIRE GENERAL

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES:

ALLASSAC: MR JEAN-LOUIS VAUJOUR

CUBLAC: MR DANIEL PAJOT

ESTIVAUX: MR ROBERT LYORIT, MME MARYSE CHAUZAS

LARCHE: MME FRANÇOISE JUILLAT

MANSAC: MR DANIEL AUZELOUX, MME SONIA GOUDOUR

ORGNAC SUR VEZERE: MR PIERRE PARVEAU

SAINT PANTALEON DE LARCHE: MR DENIS LOUBRIAT

SAINT YBARD: MME LAURENCE GERBE, MME SANDRINE CHASSAING

VARETZ: MR JEAN-PHILIPPE TAURISSON

VOUTEZAC: MR LOUIS CAPELLOT

Les signatures sont au registre des délibérations.

	Vote des membr	es
En exercice : 28	Présents : 15	Votants : 15
Pour: 15	Contre: 0	Abstention: 0
Pouvoir : 0		·

Le président du SIAV et de NATURA 2000, remercie les membres de leur présence et la ville de Malemort pour le prêt de la salle.

Il rappelle l'objet de cette réunion : le MAPA dont l'objet de la consultation est « l'animation du DOCOB Document d'Objectifs du site Natura 2000 - vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne -FR740111 ».

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Simone-Françoise DUSSERT, déléguée de Larche est nommée secrétaire de séance.

II- PRESENTATION PROCES VERBAL « COPIL NATURA 2000 » DU 5 JUILLET 2019

Le président, rappelle l'origine de Natura 2000, l'origine de la nomination du SIAV comme structure porteuse depuis 2009 et pour l'animation effective du DOCOB (Document d'Objectif) depuis 2010.

Plus récemment, le 5 juillet 2019, ont eu lieu l'élection du président Natura 2000 – Jean-Pierre BERNARDIE - et la reconduction du SIAV comme structure porteuse pour la période 2019-2022.

Le procès-verbal a été adressé aux représentant des 14 communes de Natura 2000, lors de l'envoi des convocations à cette réunion ainsi que la présentation du bilan et des perspectives de la mission.

III- ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » FR740111 – 2019/2022.

Le président informe que le SIAV a déposé un dossier de demande de subvention préalablement au lancement du MAPA pour un montant estimatif de 79 980€ réceptionné par la DDT service environnement, Police de l'Eau et Risques, autorisant le SIAV à commencer l'opération.

Le président informe de la mise en ligne du MAPA sur la plateforme « achat public ».

- 11 consultations anonymes, deux dossiers retirés, un dossier déposé -

Le dossier déposé par le CENNA Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine site Limousin retenu est conforme aux critères d'éligibilité. L'offre présenté comporte toutes les pièces dûment signées et acceptées sans réserve.

Le montant proposé est de 79 680€ (durée 31 mois) pour une exécution du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2022.

Le président propose aux membres présents la délibération suivante :

DELIBERATION 2019-04:

Attribution MAPA 2019-2022 (durée 31 mois) pour l'animation du DOCOB du site NATURA 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne.

Le président rappelle :

- Le Comité de pilotage du 5 juillet 2019 au cours duquel ont été élus le président et la structure porteuse de Natura 2000.
- Les délibérations n° 2019-02 désignation du SIAV comme structure porteuse et 2019-03 autorisation MAPA pour continuer la mission.
- Le dépôt d'un MAPA « marché public en procédure adaptée de prestations de services » sur le site achat public le 12 août 2019 avec une date de remise des offres via la plate-forme le 29 août 2019 à midi.
- **L'objet du marché:** prestation de services pour l'animation du DOCOB Document d'Objectifs du site Natura 2000 « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » FR740111.

Lot unique : Animation technique du site Natura 2000 pour les années 2019-2022. **Délai d'exécution :** La présente consultation concerne les prestations attendues pour l'animation du site Natura 2000 « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2022.

Après avoir :

- Présenté l'offre reçue
- Informé d'un dépôt de demande de subvention prévisionnel FEADER/ETAT autorisant le commencement de l'opération.

- Proposé le plan de financement prévisionnel arrêté selon l'offre retenue : **79 680€ TTC** du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2022.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Animation du site Natura 2000	79 680,00 €	F.E.A.D.E.R. (fonds européen agricole pour le développement rural) titre n°	52 323,68 €	
S.I.A.V. (exécution et suivi du dossier)	2 933,45 €	D.R.E.A.L. (direction régionale environnement, aménagement, Limousin) °	24 583,82 €	
Coûts indirects (15% des frais de personnel)	440,01 €	Sous total	76 907,50 €	
		Autofinancement (14 communes)	6 145,96 €	
TOTAL	83 053,46 €	TOTAL	83 053,46 €	

Le président demande aux membres de la carte NATURA 2000 réunis en comité syndical :

- D'approuver le choix du prestataire : le CENNA (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine site Limousin).
- De l'autoriser :
 - À attribuer le MAPA « animation du DOCOB du site NATURA 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » pour une période de 31 mois du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2022, pour un montant total de **79 680** € dont le règlement est prévu en deux périodes (article 7 du CCAP).
 - A solliciter les aides des partenaires financiers.
 - A signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les dépenses non couvertes par les subventions seront à la charge des communes adhérentes à la carte Natura 2000, au prorata de la population DGF 2019 (mise à jour septembre 2019).

Les membres présents délibèrent favorablement à l'unanimité.

IV-**QUESTIONS DIVERSES**

Dans le cadre de l'animation du site, une mission d'information, de communication et de sensibilisation est intégrée.

L'ensemble des membres présents sont unanimes pour organiser à l'encontre des enfants de leurs commune via le circuit scolaire, une ou des présentations théoriques et pratiques sur les thèmes développés dans ce DOCOB.

Le SIAV prend acte et s'engage à échanger pour l'organisation de ces interventions.

Fin de la réunion 19 heures.

Jean-Pierre BERWARDIE

President.

5, rue des Gaulies 19100 BRIVE

Simoni-Française DUSSERT. Secretain